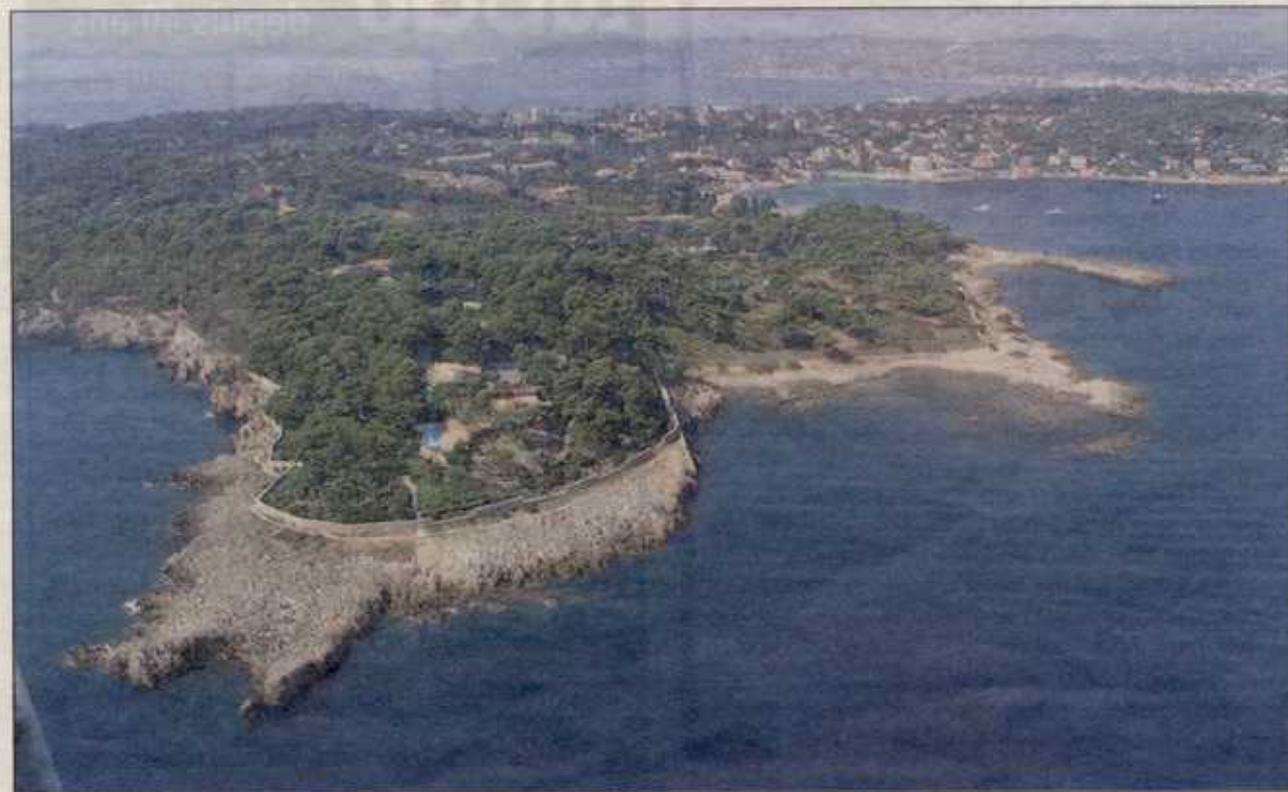


■ conseil municipal

# Urbanisme toujours sensible au cap d'Antibes



Le Cap d'Antibes, un site protégé par la loi littoral.

(Photo Maurice Bernaudon)

**Z**ONE particulièrement protégée et remarquable, touchée par la loi littoral, le cap est toujours sous les feux des projecteurs en matière d'urbanisme.

C'est ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux au préfet a soulevé quelques remous au sein du conseil municipal. Dans la ligne de mire : la villa Jane Andrée, bd du cap, datant des années 50 avec un grand parc. « Cette villa a eu un permis de construire que le maître d'œuvre a exécuté mais il y a eu des démolitions intempestives, explique le premier adjoint Jean-Pierre Gonzalez. Le chantier a été arrêté tout de suite. Le propriétaire est revenu vers nous

pour un nouveau permis en accord avec l'architecte des bâtiments de France sous réserve que la villa soit reconstruite à l'identique tout comme le jardin. Ce sont des demandes draconiennes ».

## Le PC fustige l'opacité des grandes propriétés

Les trois membres du groupe d'opposition, la Gauche et l'écologie ont voté contre. « Nous ne voterons pas cette demande. Autant la présentation du dossier (reconstruction à l'identique) pourrait nous inciter à la faire autant » les us et coutumes » du cap, l'opacité qui entoure, en plus des hauts murs, ces grandes proprié-

tés ne permet pas de contrôler ce qui s'y passe. Quand va-t-on arrêter la pose de ces grillages et autres barbelés qui, couplés aux caméras vidéos et gardiens y compris en arme, transforment le cap en camp retranché ».

Denis La Spesa a ensuite évoqué « une privatisation du littoral en cours ». Le député-maire UMP a alors balayé la remarque estimant qu'il ne s'agissait que d'une « polémique. La Ville est ici exemplaire elle a relevé l'infraction et réclamé que l'erreur soit réparée. Les propriétaires ont adhéré. Et le passé récent atteste que le littoral est davantage rendu au public ».

S. R.